



Crédit photo : MENJ

Inscription au Brevet des Métiers d'Art Gravure sur pierre

Ouverture du serveur	<p> Du 21 novembre 2022 – 13h00 au 15 décembre 2022 – 17h00 <i>Aucune inscription ne pourra être prise en considération après le mardi 15 décembre 2022 à 17h00, date et heure de fermeture du serveur.</i> </p>
Je m'inscris	<p> Je m'inscris en me connectant à internet via le lien suivant : https://ppe.orion.education.fr/grandest/itw/answer/s/wDEYB7ogAK/k/BMA2023 </p>
Je vérifie	<p>Je vérifie, j'imprime, date et signe ma pré-inscription.</p>
Je retourne mon inscription	<p> Je retourne ma pré-inscription par voie postale au rectorat accompagnée des pièces à fournir pour le mardi 22 décembre 2022, délai de rigueur, à l'adresse : Rectorat de la Région académique Grand Est de l'académie de Nancy-Metz Bureau des examens de la voie professionnelle DEC5 9 rue des Brice – Rond-point Marguerite – CS 30 013 – 54035 Nancy Cedex <u>Liste des pièces à fournir :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité ou du livret de famille, • Une copie du diplôme requis pour la formation : CAP, BP ou BAC PRO Métiers de la pierre, • Pour les candidats âgés de moins de 26 ans : une copie du certificat de participation à la journée de défense et de citoyenneté (JDC) ou du recensement pour les candidats âgés de 16 à 18 ans, • Pour les candidats scolaires : Un certificat de scolarité précisant le nombre d'heures effectuées au cours de la formation et le nombre de semaines en milieu professionnel, • Pour les candidats en apprentissage : Un certificat de scolarité précisant le nombre d'heures effectuées au cours de la formation et la </p>

	<p>photocopie du contrat d'apprentissage,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les candidats de la formation continue : Un certificat de scolarité et un (des) certificat(s) de travail du ou des employeurs successifs, • Pour les candidats demandant une dispense d'épreuves : fournir une copie du diplôme possédé, • Pour les candidats souhaitant conserver des bénéfices de notes : La photocopie du relevé de notes.
--	--

Demande d'aménagements d'épreuves

Je formule ma demande	<p>Je formule ma demande via l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol Aucune demande ne pourra être prise en compte après le vendredi 02 décembre 2022 – 17h00, date et heure de fermeture du serveur.</p>
----------------------------------	---

Adresse utile – liens utiles – contacts

Bureau des examens de la voie professionnelle DEC 5

Rectorat de la Région académique Grand Est de l'académie de Nancy-Metz

Bureau des examens de la voie professionnelle DEC5

9 rue des Brice – Rond-point Marguerite – CS 30 013 – 54035 Nancy Cedex

Liens internet

- Site incluscol : <https://eduscol.education.fr>
- Site académique : <https://www.ac-nancy-metz.fr/>

Coordonnées

- DEC 5 – Pôle Transversal : 03.83.93.57.10
- ce.dec5.transversal@ac-nancy-metz.fr
- Herve.zagel@ac-nancy-metz.fr 03 83 93 56 43